



PRÉFET DU FINISTÈRE

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PROJET DE RÉALISATION D'UN FORAGE

### COMMUNE D'ARZANO

Le projet de création d'un forage en soutien d'une réserve de reprise pour exploiter la ressource en eau souterraine nécessaire à la culture de légumes de l'exploitation de M. Jacques CORDROC'H au lieu-dit Kerhouarnel à Arzano est soumis à enquête publique.

Par arrêté préfectoral du 5 février 2020, l'enquête publique, d'une durée de 31 jours, est prescrite **du mercredi 26 février 2020 (9h00) au vendredi 27 mars 2020 (17h00)**.

Au terme de la procédure, le préfet du Finistère est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation environnementale préalable au projet susmentionné.

Le commissaire enquêteur est M. Jacques SOUBIGOU, officier de gendarmerie en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête est consultable sur :

- Internet aux adresses suivantes : <http://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales> et <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>. Le public pourra formuler ses observations et propositions par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : [mairie@arzano.fr](mailto:mairie@arzano.fr) . Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné ;
- support papier, à la mairie d'Arzano. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact ainsi que l'information relative à l'absence d'observations émise par la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : mairie d'Arzano – 1, place de la Mairie – 29300 ARZANO.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie d'Arzano.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à :

- mercredi 26 février 2020                   09h00-12h00 et 13h30-17h00
- vendredi 27 mars 2020                   09h00-12h00 et 13h30-17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie d'Arzano ainsi qu'à la préfecture du Finistère et sur Internet aux adresses suivantes : <http://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales> et <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information complémentaire sur le dossier peut être demandée auprès du bureau d'études géologiques GéoSen – 5, rue de Languernais – 44350 SAINT-MOLF – M. Serge BONNION – [bonnion@orange.fr](mailto:bonnion@orange.fr) – 06 11 42 47 98.